

DAJI/2023/Décision/Prix/05

Décision portant validation de l'attribution des prix aux étudiants lors de la remise des diplômes

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Considérant l'extrait du procès-verbal du Conseil d'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion en date du 18 Juin 2021 portant sur la présente décision,

Considérant la liste des lauréats annexée à la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la remise des diplômes de l'année universitaire 2021 / 2022, de la Faculté d'Economie et de Gestion, est approuvée l'attribution d'un montant total de 320 € TTC (trois cent vingt euros) afin de récompenser les majors de promotion du Département MIND ayant accumulés la meilleure moyenne en Master I et II, dénommés ci-après :

MENTION MI

Parcours M1 et M2 MPI

- Major : LOLLIC Caroline (19011625)
- Major : BROCHIER Philippe (16008035)

Parcours M1 et M2 MISI

- Major : FLORESCU Ana Maria (16020940)
- Major : DUMONT Léna (17005337)

Article 2 :

Chacune des personnes susmentionnées recevra une enceinte Google Nest.

Article 3 :

Le montant de cette enveloppe est prélevé sur le centre financier 9170MD de la Faculté d'Economie et de Gestion.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 10 Février 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

